

# IA en Douane : où en est-on ?

Le 7 octobre 2025, la Direction des services informatiques douaniers a présenté aux organisations syndicales l'état actuel des travaux en matière d'usage de l'Intelligence Artificielle en douane. L'IA, déjà omniprésente dans nos vies quotidiennes, est aussi un facteur de transformation professionnelle important, récent (son usage a environ trois ans, que l'on parle de Mistral, IA française, ou de Chat GPT) et qui va s'inscrire dans la durée. Les possibilités offertes par l'IA évoluent très vite et il est difficile de réaliser des projections au-delà de six mois, un an.

## En quoi l'IA va-t-elle nous aider dans notre quotidien professionnel ?

Cette simple question est déjà difficile à appréhender, car le recensement exhaustif des tâches pour lesquelles l'IA aurait une valeur ajoutée serait complexe. L'IA peut faire des synthèses, des plans, aider à la compréhension d'un sujet, reformuler un texte, le traduire en différentes langues et dans plusieurs registres, rédiger des discours, rédiger des réponses aux usagers, pour citer ses principaux avantages.

Pour rappel, à ce jour l'IA est de peu d'intérêt pour un expert de son domaine métier. L'IA est susceptible de fournir des réponses fausses ou des hallucinations, ce qu'un expert remarque immédiatement. Il faut souvent reprendre derrière l'IA le travail qu'elle fournit. Le rendement de l'outil est décroissant par rapport à un début d'apprentissage (découverte d'un sujet par un néophyte). Autre limite : à ce jour l'IA ne sait exploiter que du texte, mais ne peut pas analyser une image, croiser les données d'un tableau ou un graphe. Un tableau en format image doit être reconverti en texte pour être identifiable par l'IA.

Un autre risque fortement identifié est celui de la **perte de compétence de l'agent**, si le soutien de l'outil est trop fort. Il y a une bascule de temps perdu/gagné. Si l'agent gagne en expertise et en qualité, grâce au temps dégagé par l'usage de l'IA, le bénéfice est là. S'il gagne du temps mais perd en compétence, l'usage de l'IA présente un solde négatif.



# IA en Douane : où en est-on ?

Le plus difficile pour un néophyte est de comprendre ce qu'une IA générative peut faire et ne peut pas faire. Le « chatbot » sait associer les mots et les mettre les uns derrière les autres **mais il n'y a pas de raisonnement derrière, pas d'humanité**. De plus, le « prompt » ou question posée par l'utilisateur à l'IA, influence la réponse selon la manière dont il est posé. L'IA tente de trouver les meilleures correspondances statistiques entre les mots de la question posée et la réponse possible. Elle mélange les informations trouvées sur internet avec sa capacité à associer des mots. La qualité de la réponse dépend donc fortement de la qualité des données explorées par l'IA, laquelle n'est pas toujours avérée.

## Et en douane ?

La Charte sortie en début d'année pour encadrer l'usage de l'IA a été rédigée dans l'urgence. Elle était très restrictive mais ne proposait pas de solution. **Il n'est pas envisagé aujourd'hui de fermer les accès IA actuels via internet**. Mais il est prévu de mettre en place des outils nouveaux (« chatbots » douaniers) et de rediriger les agents vers l'usage de ces outils. L'administration se doit de proposer rapidement une offre de service à tous les agents, sinon ils iront la chercher ailleurs. **L'enjeu est clair : il ne faut pas perdre la main sur l'utilisation professionnelle que les agents font de l'IA**. Cela nécessite un travail d'accompagnement envers les agents, et de responsabilisation quant à la sensibilité des données manipulées.

**La préoccupation première est celle de la souveraineté : en tant qu'administration, nous sommes classés comme « à risque élevé »**. Mais il faut être conscient qu'avec les moyens dont dispose la Douane, il sera de toute façon impossible de concurrencer Mistral ou Chat GPT. Le but est d'essayer de sécuriser ce qui peut l'être, grâce aux leaders français (Mistral étant moins puissant que Chat GPT mais souverain et sécurisé).

Un constat : fabriquer notre propre modèle serait extrêmement coûteux. La stratégie douanière choisie dans un premier temps consistera à créer plusieurs « chatbots » spécialisés dans des domaines de compétences douanières définis, plutôt qu'un seul « chatbot » généraliste mais aux connaissances limitées. Elle consiste également à ne pas faire d'achat d'un outil coûteux qui pourrait être périmé très rapidement, et de s'en tenir pour l'instant à la location chez des hébergeurs fiables.



# IA en Douane : où en est-on ?

À terme, il sera souhaitable de mutualiser nos besoins avec ceux d'autres administrations, comme la DGFIP qui est en train de développer ses capacités en matière d'IA, ou le CNRS qui, ayant fait un gros effort d'investissement, est le plus avancé. Mais à ce jour, chacun travaille dans son coin et aucune mutualisation n'est possible. L'outil interministériel Albert, sur lequel beaucoup d'espairs avaient été fondés, s'avère à l'usage assez décevant.

En douane, quatre expérimentations ont déjà eu lieu sur l'usage de l'IA. La plus concluante semble être celle liée à la recodification du Code des douanes, où l'IA apporte une véritable plus-value pratique, également parce que la fiabilité des données manipulées et incorporées dans le système ne fait aucun doute, ce qui peut ne pas être le cas dans d'autres domaines. En pratique, l'IA constituera une aide pour la qualification des infractions, avec des réserves. Il incombera à l'agent de vérifier l'exactitude des résultats. De plus, l'IA ne générera pas d'acte de procédure.

La Direction de la stratégie va travailler sur des tests et des cas d'usage professionnel où l'IA apporterait une plus-value véritable. Exemple : reconnaître les parcelles à usage viticole.

Il faut enfin rappeler que le coût énergétique de l'utilisation de l'IA est tout sauf neutre (volet technique et volet refroidissement) ce qui pousse également vers la mutualisation écoresponsable des moyens.

Le volet formation et information sur l'IA va devenir essentiel. Pour la CFTC, il est urgent de mettre en place un plan de formation des agents, en formation initiale aussi bien que continue. Pour l'instant, seules quelques évocations très sommaires sur le sujet sont faites en formation initiale en école ! La CFTC redoute qu'une fracture s'accroisse entre les jeunes recrues qui d'office seront très à l'aise avec l'IA, et les douaniers de générations plus anciennes pour qui l'IA n'a rien d'intuitif. **Une information claire et soutenue devra permettre de niveler ces différences et de cadrer le bon usage de l'IA par l'ensemble des collègues.**

